

Mémoire personnel
par rapport au projet de barrage et de centrale hydroélectrique à Val-Jalbert
Olivier Bouchard-Lamontagne

Roberval, le 9 avril 2012

Tout d'abord, comment se fait-il que le BAPE a accepté que ce projet s'intitule "Mise en valeur de la rivière Ouiatchouane" qui démontre dès le départ un préjugé favorable, tandis que le BAPE se veut une institution indépendante et neutre? Qui a la décision finale par rapport au titre qu'un projet a et si cela doit être approuvé par le BAPE? Cela remet à question le principe même de consultation et de neutralité dès le départ.

Dans la mer des doutes, j'envoie tout de même cette bouteille à la mer, espérant que le propos qui s'y trouve puisse contrer le cynisme ambiant par rapport à nos institutions démocratiques. Qui sait, peut-être que le BAPE saura y remédier?

Avertissement : ce mémoire ira bien au-delà de la simple mention du projet actuel. Le projet, est selon moi, qu'une expression du système politique local en sérieux déficit en qualité du débat démocratique.

Alors voilà : Val-Jalbert, c'est chez nous! J'y suis allé pour y voir la chute la nuit à plusieurs reprises. J'y suis allé pour y prendre des marches, pour y faire du ski de fond, pour y escalader la colline et y voir la vue prenante sur notre région. Val-Jalbert, ça fait partie de nos fins de semaine de vacances, c'est là qu'on y rencontre les gens du coin, qu'on y amène les nouveaux pour qu'ils puissent voir la beauté de la chute de Val-Jalbert, qu'on y glisse avec les enfants, qu'on y admire la nature.

Val-Jalbert, j'y ai travaillé pendant un été, comme de nombreux jeunes du coin. J'y étais guide naturaliste pour l'Association forestière du Saguenay-Lac-Saint-Jean. J'y ai connu son histoire et cela m'a rendu conscient d'où je venais.

Les jeunes en exode rural, lorsqu'ils-elles reviennent pour une fin de semaine, ont le réflexe d'y aller pour y marcher, pour y renouer avec leurs racines. La chute de Val-Jalbert est leur cathédrale de fierté. Aujourd'hui, elle est bloquée par des

grilles barbelées, des pancartes menaçantes, des tréteaux violents par leur présence! Les présents gestionnaires du site n'ont rien compris!

Avoir coupé l'accès du site à la population locale dans le présent virage du site est la plus grave erreur que ces gestionnaires ont commise jusqu'à maintenant.

De plus, vouloir altérer le site naturel qui est un monument naturel unique au monde, démontre un manque flagrant de sensibilité et de vision.

Aujourd'hui encore, comme à la première audience lors du projet de barrage dans les années 90, les gens clament le fait que la chute de Val-Jalbert est l'attrait majeur et éternel du site de Val-Jalbert !

LE PROJET NE S'INSCRIT PAS DANS UNE RÉELLE DÉMARCHE PARTICIPATIVE, COMMUNAUTAIRE ET TRANSPARENTE

Je désire que les gestionnaires de toutes les organisations impliquées incluent la démarche participative dans leur vision du projet de Val-Jalbert. En effet, c'est curieux que le préfet de la MRC Domaine-du-Roy, Bernard Généreux, soit contre le suffrage universel. C'est curieux que les principales décisions des conseils municipaux des MRC et du Pekuakamiulnuatsh Takuhikan se prennent à huis clos. C'est malheureux d'entendre des élus-es qui croit que la politique municipale n'intéresse pas la population et qui maintienne cette situation en entretenant un climat de secret autour des projets en cours. C'est inquiétant que ces mêmes élus-es créent des projets et que nous ayons besoin de la Loi d'accès à l'information pour n'obtenir ne serait-ce quelques bribes.

Et pour ce qui est la Société d'énergie communautaire, oui, il y a eu des rencontres, des séances d'information et de consultation, mais était-elle neutre par rapport à son projet? Les réponses pouvaient elle aller au-delà du projet? Le processus démocratique est à stimuler en amont, car ce sont les municipalités, les MRC et le Conseil des montagnais qui proposent ce projet et nous sommes loin de battre les records de participation dans les séances publiques de ces institutions et il n'y a pas de réelle campagne pour stimuler la démocratie participative dans la région. Démokratia, un organisme qui avait cette mission, est maintenant sur le

respirateur artificiel. Qu'attendez-vous, élus-es, pour réactiver celui-ci et l'aider adéquatement?

Le projet de barrage à Val-Jalbert souffre manifestement d'un manque de transparence de la part des élus-es. Le fait que nous n'ayons pas accès aux procès-verbaux, que nous ne puissions participer aux conseils d'administration en tant qu'observateurs est douteux. Aussi, les structures juridiques des entreprises impliquées, comme celle de DPI qui a un contrat gré-à-gré avec la Société d'énergie communautaire et de Minashtuk qui possède un siège au conseil d'administration, ne font qu'ajouter davantage de flou.

Je me pose la question : est-ce que les entreprises que les MRC et le Pekuakamiulnuatsh Takuhikan (anciennement, le Conseil des Montagnais) ont créés ont leur siège social à Mashteuiatsh pour bénéficier de congé de taxe et d'impôts, même si la participation des Premières nations est minoritaire, soit de 45 % ? Participer à l'effort collectif en payant ses taxes et ses impôts est un effort communautaire à défendre et dont j'espère que les élus-es actuel-les défendront aussi.

Aussi, je me demande si le promoteur joue sur les mots pour faire accepter le projet. Il a dit que c'est un barrage "au fil de l'eau" parce que de faible contenance. Or, lorsqu'on étudie le dossier de plus près, le terme «au fil de l'eau» apparaît un euphémisme puisque que l'ouvrage, à 2,4 m de hauteur, frôlerait de 10 cm la catégorie de barrage à forte contenance.

À cette échelle, le promoteur serait obligé de tenir compte de nouvelles normes. Pourquoi donc le promoteur évite-t-il de telles normes? Et s'il désire utiliser l'expression "au fil de l'eau", pourquoi le promoteur ne développe-t-il pas clairement des infrastructures avec un écart significatif de la limite? Plusieurs connaissent les projets de développement de route sciemment limitée à 999 m afin d'éviter les audiences publiques prévues à partir de 1000 m. Et à qui cela profite? Est-ce à la communauté?

De plus, l'article 5.4 du protocole d'entente entre les parties pour la Société d'énergie communautaire du Lac-St-Jean ouvre une porte pour le privé. Dans un domaine qui appartient à tout le monde, soit les ressources naturelles, le promoteur a fait un choix et il est privé. J'invite donc la population à être vigilante

pour éviter que de pareils projets futurs ne glissent pas entre les mains d'une minorité possédante.

Richard Girard, membre du Comité pour la sauvegarde de la chute, a déjà proposé, par le passé, un moyen pour s'assurer que les engagements des promoteurs soit respectés celui d'une instance indépendante formée de citoyens pour surveiller le bon déroulement du projet. La constitution d'un groupe citoyen de surveillance devrait être une condition nécessaire à l'approbation du présent projet.

Encore aujourd'hui, les détails des coûts sont flous, les réponses à nos questions sont évasives, les structures d'entreprises sont douteuses (OBNL, société en commandite), les processus de consultation sont teintés du promoteur, et cela ne peut en être autrement car il y a un DÉFICIT DÉMOCRATIQUE et les dirigeants actuels y contribuent, car plus la population est ignorante, plus ils ont du pouvoir! Mais celui-ci est rien à comparer la fierté qu'ils auront lorsqu'ils auront décidé de contribuer à l'émancipation et la responsabilisation politique de la population !

Créer une coopérative de développement énergétique, où il y a une assemblée générale, où la population a accès à l'information aurait été une solution.

À l'heure de la Commission Charbonneau, il serait plus que nécessaire qu'il y ait un moratoire sur de tels projets publics de construction. Ensuite, un véritable changement de culture impliquant réellement les citoyens-nes dans la prise de décision se doit d'être enclenché.

LE PROJET ACTUEL NE TIENT PAS COMPTE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ici, les gens se rappellent de 2010 où il y a eu une sécheresse. Encore cet hiver, il y a eu peu de neige par rapport à la normale. Cela n'augure rien de bon pour l'été qui s'en vient. Les écosystèmes sont sujets à des bouleversements.

Ouranos, Consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques, fait actuellement des études sur les débits d'eau et déjà, l'organisme partage le fait que des perturbations sont anticipées. Il y a des modifications des

crues de fonte de neige et les quantités moyennes d'eau annuelles sont plus difficiles à quantifier.(1)

Je ne crois pas aux prévisions que le promoteur nous partage. Par rapport à l'ampleur des changements climatiques, nous nous devons de protéger les ressources naturelles actuelles.

Allez au-delà, pour les acteurs de l'eau actuels, seraient de conserver le couvert forestier des bassins versants, comme l'ont fait les décideurs de New York. Ils ont investi massivement pour la conservation des forêts situées en amont afin d'en faire une sorte d'éponge naturelle agissant comme un immense filtre. J'invite les instances publiques à développer cette vision en actions.

L'approche par bassin versant est à ses débuts au Lac-St-Jean et l'OBV manque de financement. Quelle fut ma déception lorsque j'ai appris que l'OBV comptait sur les revenus de la vente d'électricité obtenue par le harnachement de la rivière Ouiatchouane pour mener à bien ses activités! Quelle contradiction et c'est là qu'on voit que la priorité des décideurs pour les bassins versants est à faire en amont des projets économiques actuels!???

(1) Ressources hydriques - Ouranos

<http://www.ouranos.ca/fr/programmation-scientifique/impacts-et-adaptation/ressources-hydriques.php>
[consulté le 9 avril 2012]

LE PROJET NE TIENT PAS COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

En début d'audiences publiques, on apprenait, que le projet de centrale électrique serait éloigné du Vieux moulin. La sortie d'eau se retrouverait donc éloignée de la fosse naturelle de la chute. Qu'advient-il de la qualité de l'eau dans cette fosse étant donné que l'apport en eau nouvelle sera réduit par la dérivation de la conduite forcée? Cet écosystème est sûrement l'habitat d'espèces de poissons. Court-circuité le haut de la chute est une mesure qui peut paraître raisonnable à première vue, mais de court-circuité le bas de la chute semble être une grave atteinte à l'écosystème.

De plus, le promoteur nous promet que l'eau possédera quasiment la même qualité en oxygène suite à la sortie de la conduite forcée. Cela est difficile à croire.

De plus, on nous dit que le débit d'eau qui restera dans le bout de rivière court-circuité sera suffisant pour y maintenir la vie du poisson. À son débit actuel, le poisson doit être plus en mesure de survivre à sa chute dans les chutes Maligne et Ouiatchouane. Si le débit est réduit, il me paraît évident que même si le poisson survie dans le 0,3 mètres / cube seconde jusqu'en haut de la chute, sa survie est quasi impossible s'il chute du haut de la chute Ouiatchouane. Et ce, sans compter qu'il doit y avoir un fort impact sur les batraciens qui vivent le long du cours d'eau.

L'APPARENCE VISUELLE DE LA CHUTE RISQUE D'ÊTRE ALTÉRÉE

M. André Turgeon, qui fut directeur général du site, mentionna en 2006, dans le Journal L'engagé, qu'un débit minimum serait nécessaire pendant l'hiver "pour empêcher que la chute ne soit défigurée. Si l'écoulement des eaux devait être interrompu à la saison froide, les rochers des cascades, alors exposés à l'air libre, seraient soumis aux forces de la glace qui les feraient éclater avant de tomber au pied de la chute." Cette interrogation fut amenée en audiences et la réponse fut, à mes yeux, évasive. La forme du territoire du Québec est présente dans la chute là où elle se sépare en deux. De quoi perdre toute la puissance de la beauté naturelle de la chute si un pareil éclatement survient !

LA VISION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA MRC DOMAINE-DU-ROY N'EST PAS CLAIRE

Le projet se targue d'être conforme aux principes du développement durable. Dans l'étude d'impact, les 16 principes de la Loi sur le développement durable du gouvernement du Québec y sont mentionnés ainsi que la vision du promoteur par rapport à chaque principe.

Toutefois, il n'y a pas, à ma connaissance, de politique de développement durable à la MRC actuellement. Qu'entend-il par développement durable? Pour certains, le développement durable, c'est de maintenir durablement nos multinationales qui sont en quasi-monopole économique dans notre région, pour d'autres, on y accole une vision de conservation de la diversité des écosystèmes pour les générations futures. Avant de se prononcer en faveur du projet, il serait

préférable que la MRC développe une politique claire et crédible en matière de développement durable. La vision de la Loi sur le développement durable du Québec en est une, et en même temps, nous pouvons se réapproprier le concept comme le font de nombreuses organisations. Par exemple, la MRC de Maskinongé en a adopté une le 23 décembre 2011.(2)

De plus, pour chaque principe du Développement durable, le promoteur mentionne qualitativement ce qui en est de chacun d'eux. Toutefois, pour mesurer clairement la conformité du projet en fonction du développement durable, le promoteur a à fournir des indicateurs précis de développement durable, d'en définir l'état actuel et de préciser en quoi ces indicateurs seraient bonifiés par le présent projet. Cette approche plus quantitative du développement durable permettrait de voir, sur une échelle de 0 à 10 du développement durable, où le projet actuel se situe.

D'autre part, en ce qui concerne le fonds où les bénéfices de vente d'électricité seraient dirigés, il n'y a actuellement que de rares précisions pour nous informer sur la véritable destination que connaîtra l'argent et sur les critères de financement des projets où celui-ci sera réaffecté.

Donc, en matière de développement durable, il y a une démarche à initier avant de présenter de tel projet. À cet effet, j'ai moi-même entrepris un programme formation à la chaire d'ÉcoConseil à l'UQAC, et je veux développer actuellement un comité afin de construire une expertise locale sur le sujet afin de favoriser la conscientisation et l'implication citoyenne.

(2) La MRC de Maskinongé dévoile sa première politique de développement durable.
http://www.sadcmaskinonge.qc.ca/index_nouvelle.php?id=90 [consulté le 13 avril 2012]

LE PROJET DÉVIE L'ATTENTION DES ENJEUX ÉCONOMIQUES RÉGIONAUX BEAUCOUP PLUS IMPORTANTS

Rio Tinto Alcan possède actuellement les bords du Lac-St-Jean. Rio Tinto Alcan possède actuellement l'oeuvre de retenu de l'eau au Lac des Commissaires, et plusieurs autres. Rio Tinto Alcan contrôle le niveau de l'eau du Lac-St-Jean. Rio Tinto Alcan est aussi propriétaire du principal barrage hydroélectrique de l'Isle-Maligne qui permet actuellement à la compagnie de faire des revenus en dépit du

lock-out. René Lévesque n'a pas réussi à nationaliser ce barrage et nous en vivons aujourd'hui les conséquences.

C'est régionalement que nous devrions nous mobiliser pour faire en sorte que de tels barrages, ainsi que le lit de la rivière Saguenay d'Alma à Shipshaw et les bords de l'eau réappartiennent à la population locale. Les retombées de cela seront bien plus importantes qu'un projet de mini-centrale à Val-Jalbert. Cela permettra de favoriser l'autonomie économique de la région et la responsabilisation des citoyens-nes par rapport aux enjeux régionaux, et ce, bien au-delà qu'un pareil projet

Les travailleurs-euses d'Alma patientent et espèrent une telle solidarité. Rio Tinto Alcan ont brisé le contrat social en déclarant le Lock out aux travailleurs-euses.

C'est ensemble que les décideurs-euses de la région doivent se mobiliser pour le véritable enjeu économique et de développement durable actuel de notre région.

C'est une situation similaire qui se déroule actuellement par rapport aux forêts publiques où Résolu tente de rafler la mise au niveau de la Réforme du régime forestier au détriment des projets de forêts de proximité.

Sans oublier que la Banque nationale s'approprie une bonne partie des terres agricoles. La priorité des instances publiques est-elle le développement économique? Le souci de la relève agricole et la souveraineté alimentaire, c'est une priorité. Le développement énergétique, lui, non, car nous sommes dans les excédents avec Hydro-Québec.

Si la MRC Domaine-du-Roy, la MRC Maria-Chapdelaine et le Pekuakamiulnuatsh Takuhikan se préoccupe réellement de développement durable, pourquoi assistons-nous à de pareilles situations? J'invite ces organisations à se réorienter pour les générations futures.

CONCLUSION

Vous l'aurez compris, je ne veux pas de la mini-centrale et du barrage à Val-Jalbert. Je veux bien au-delà et c'est un appel à la population que je lance pour que les décideurs qui sont en arrière d'un tel projet savent ce que ça veut dire "COMMUNAUTAIRE".

Olivier Bouchard-Lamontagne

**diplômé en Science de la nature du Cégep de St-Félicien,
en Design graphique de l'Université Laval,
Horticulture et jardinerie du CFP d'Alma et
actuellement aux études en Développement durable appliqué à l'UQAC**

